

## **Coupes de la Somme Seniors**

**Réunion du 10 avril 2025**

**Président** : Pierre LAVALARD

**Présents** : Messieurs Didier BARDET, Antonio DOS SANTOS, Lionel HERBET, Alain LECLERCQ, Joel LEVECQUE, Régis PATTE.

**Excusé** : Monsieur Jean François DEBEAUVAIS.

**Participent à la réunion** : Wilfried LECLERCQ et Pierrick SAUVAL.

**Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 2 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à [wleclercq@somme.fff.fr](mailto:wleclercq@somme.fff.fr)).**

### **CONDOLEANCES**

Le président et les membres de la commission renouvellent à leur ami Pascal Tranquille toutes leurs condoléances pour le décès de sa maman.

### **ACCUEIL**

Comme chaque année, en fin de saison, les membres de la commission sont les invités de l'Amiens SC et la réunion se déroule dans une salle du Stade Crédit Agricole La Licorne.

Le président Pierre Lavalard remercie l'Amiens SC pour son accueil.

L'ASC est représenté par M. Stéphane Dambreville, le président de l'Amiens SC Football.

Pascal Tranquille s'exprime en premier et remercie les clubs présents ce soir au tirage des différentes coupes

Stephane Dambreville souhaite un bon accueil aux dirigeants présents dans la salle.

Cette réunion est publique car les dirigeants des clubs encore qualifiés ont été invités à ce tirage des derniers tours des différentes coupes de la Somme.

### **PROCES VERBAL**

La commission adopte le procès-verbal de la dernière réunion du 20 mars 2025 tel que paru sur le site du district.

### **Homologation :**

La Commission homologue, délais d'appel écoulés, les résultats des rencontres de Coupe de la Somme Seniors, Féminines à 8, et Vétérans n'ayant pas été contestés.

## **Affaires litigieuses :**

- **Match SC MOREUIL – OL LE HAMEL, Coupe de la Somme Féminines à 8, du 06/04/25.**

La rencontre a été arrêtée car l'équipe du SC MOREUIL, qui était composée de 7 joueuses, s'est retrouvée à 6 suite à la blessure de l'une d'entre elles.

Conformément à l'article 9 du Règlement de la Coupe de la Somme Féminines à 8, « *une rencontre ne peut se dérouler si une équipe présente moins de 7 joueuses sur le terrain* ».

La Commission donne match perdu par pénalité au SC MOREUIL sur le score de 5 à 0.

L'OL LE HAMEL est donc qualifiée pour le tour suivant.

- **AS VILLERS BRETONNEUX 1 – AMIENS ES PIGEONNIER 1, Challenge Jean Pierre DEMAGNY du 30/03/25 :**

Réserves techniques posées par le capitaine de Amiens Pigeonnier pendant la séance de tirs au but : « *Premier péno pour nous notre gardien l'arrête, l'arbitre nous appelle pour le faire retirer. Nous ne sommes pas d'accord.* »

Pour les réserves techniques, l'article 146 des Règlement Généraux de la FFF stipule :

« *Les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables :*

- a) être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elle concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ;*
- e) indiquer la nature des faits et de la décision qui prètent à contestation »*

La Commission dit la réserve technique insuffisamment motivée, puisque seule la décision contestée est précisée, sans autres explication sur le grief reproché à l'arbitre.

La confirmation des réserves ne donnant pas plus d'informations sur la nature des faits reprochés, la Commission dit la réserve technique irrecevable et entérine le résultat de la rencontre tel qu'acquis sur le terrain :

- AS VILLERS BRETONNEUX - AMIENS ES PIGEONNIER : - 2 – 2, 5 à 4 aux penalties

## **Courriers**

- **Mail de l'US QUEND, du 10/04/25 :**

Le club sollicite la Commission pour jouer son ¼ de finale du Challenge Jean Pierre DEMAGNY le 21/04/25 car il organise son tournoi jeunes les 19 et 20 avril 2025.

La Commission valide la demande du club.

- **Mail du service compétitions de la LFHF :**

La rencontre RC2S – ALBERT USOAAS, arrêtée du 23/03/25 est reportée au 20/04/25.

Pris note, le RC2S jouera donc son ¼ de Finale du Challenge CRCA le 01/05/25.

- **Mail de la Commission Juridique du 10/04/25 :**

Suite à la décision de la Commission Discipline du 04/04/25, la Commission juridique a transmis les dates de report des rencontres de Championnat D1 A en retard.

Cela implique que le SC ABBEVILLE 2 et le SC FLIXECOURT joueront leur prochain tour de coupe le 01/05/25 et non le 20/04/25.

## **Forfaits :**

- **Auxiloise**, 1/8<sup>ème</sup> de Finale Coupe de la Somme Féminines du 06/04/25 : Amende 60€
- **USNF**, 1/8<sup>ème</sup> de Finale Challenge Bonnière du 06/04/25 : Amende 96€

## **Tirage Public des coupes de la Somme Seniors**

Le président explique à l'attention des clubs les modalités de ces tirages.

### **CHALLENGE Michel BONNIERE (vétérans)**

- **Quarts de finale le 20 avril 2025 à 10h00**

Match 1 : US Flesselles - Auxiloise (*se jouera le 1er mai 2025*)

Match 2 : ES Vers sur Selle – FC Méaulte

Match 3 : RC Salouel Saleux – Amiens FC SIP

Match 4 : FC Centulois - SC Boves

**1 arbitre à la charge du club recevant**

**FMI obligatoire à transmettre à l'issue de la rencontre.**

- **Demi-finales le 8 mai 2025 à 10h00**

Vainqueur Match 1 – Vainqueur Match 2

Vainqueur Match 3 – Vainqueur Match 4

**Pour ces ½ finales, le club recevant sera désigné à l'issue des rencontres du tour précédent.**

### **CHALLENGE Gilles MARQUETTE (vétérans)**

- **Quarts de finale le 20 avril 2025 à 10h00**

Match 1 : Amiens FC Porto - Amiens AC (*se jouera le 1er mai 2025 à 12h30*)

Match 2 : AAE Villers Bocage - FC Ailly sur Somme Samara

Match 3 : Amiens US Hospitaliers – QCL Sud Amiénois (*se jouera le 1er mai 2025*)

Match 4 : ES Cagny - OL Amiénois

**1 arbitre à la charge du club recevant**

**FMI obligatoire à transmettre à l'issue de la rencontre.**

- **Demi-finales le 8 mai 2025 à 10h00**

Vainqueur Match 1 – Vainqueur Match 2

Vainqueur Match 3 – Vainqueur Match 4

**Pour ces ½ finales, le club recevant sera désigné à l'issue des rencontres du tour précédent.**

### **COUPE DE LA SOMME FEMININES à 8**

- **Quarts de finale le 1<sup>er</sup> mai 2025 à 10h30**

Match 1 : OL Le Hamel – ESC Longueau 2

Match 2 : AS Villers Bretonneux - RC Amiénois

Match 3 : SC Templiers Oisemont- SC Abbeville

Match 4 : SC Flixecourt – US Méricourt l'Abbé

**1 arbitre à la charge du club recevant**

**FMI obligatoire à transmettre à l'issue de la rencontre.**

- **Demi-finales le 29 mai 2025 à 10h30**

Vainqueur Match 1 – Vainqueur Match 2

Vainqueur Match 3 – Vainqueur Match 4

**Pour ces ½ finales, le club recevant sera désigné à l'issue des rencontres du tour précédent.**

## **COUPE DE LA SOMME FUTSAL**

---

- **Demi-finales**

Amiens Futsal Marivaux – CSA Doullens, le 21/04/25 à 20h00

Futsal Cayeux- SC Flixecourt, le 17/04/25 à 21h00

## **CHALLENGE JEAN PIERRE DEMAGNY**

---

- **Quarts de finale le 20 avril 2025 à 15h00**

Match 1 : AS Cerisy - US Quend (*se jouera le 21 avril 2025*)

Match 2 : Amiens FC Porto 2 - AS Querrieu Pont Noyelles

Match 3 : SC Abbeville 2 – AS Villers Bretonneux (*se jouera le 1<sup>er</sup> mai 2025*)

Match 4 : RC Salouel Saleux -US Lignièrès Chatelain

**3 arbitres à la charge des deux clubs**

**Entrées à 3€ minimum**

**Feuille de recette à renvoyer au DSF**

**FMI obligatoire à transmettre à l'issue de la rencontre.**

- **Demi-finales le 29 mai 2025 à 15h00**

Vainqueur Match 1 – Vainqueur Match 2

Vainqueur Match 3 – Vainqueur Match 4

**Pour ces ½ finales, le club recevant sera désigné à l'issue des rencontres du tour précédent.**

## **CHALLENGE CREDIT AGRICOLE**

---

- **Quarts de finale le 20 avril 2025 à 15h00**

Match 1 : FC La Montoye - RC Salouel Saleux (*se jouera le 1<sup>er</sup> mai 2025*)

Match 2 : US Camon 2 - AS Pays Neslois

Match 3 : AS Gamaches – SC Flixecourt (*se jouera le 1<sup>er</sup> mai 2025*)

Match 4 : US Hangest en Santerre - Amiens AC

**3 arbitres à la charge des deux clubs**

**Entrées à 3€ minimum**

**Feuille de recette à renvoyer au DSF**

**FMI obligatoire à transmettre à l'issue de la rencontre.**

- **Demi-finales le 29 mai 2025 à 15h00**

Vainqueur Match 1 – Vainqueur Match 2

Vainqueur Match 3 – Vainqueur Match 4

**Pour ces ½ finales, le club recevant sera désigné à l'issue des rencontres du tour précédent.**

Les finales auront lieu le 9 juin 2025 sur les installations du Pays Neslois.

Pierre Lavalard et Pascal Tranquille concluent cette réunion en souhaitant bonne chance aux clubs encore en lice et invitent les clubs pour le verre de l'amitié offert par l'AMIENS SC.

**Le Président** : Pierre Lavalard



**Le Secrétaire** : Lionel Herbet

